



PROCES-VERBAL N°05
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 15/01/2020

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusés : MM. Pierre BIENVENU et Jacques VARLET

Assistes : MM. André LEMAIRE et Patrick BAUW

Prochaines réunions :

13/02/2020

10/03/2020

07/04/2020 (Plénière CRTIS/CDTIS)

13/05/2020

11/06/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 03/02/2020

Le P.V n°04 est approuvé.

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIGNY ROUY – STADE MUNICIPAL – NNI 020140101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 16/11/2019 par Monsieur Didier DELATTRE - Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en Niveau 5 et retourne le dossier au District à compléter.

1.3 Changements de niveau de classement

- **MARLY GOMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 024690101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Avril 2014
- Rapport de visite effectuée le 26 Novembre 2019 par Mr Guy ANDRE – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 66m
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Arrêter le traçage avec des désherbants

Dans cette attente, la Commission précise que cette installation n'est plus classée et ne permet l'organisation de compétition.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Aisne.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – NNI 021730101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 25/06/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 263 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 11/12/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BURBURE – STADE PLACE DU RIETZ – NNI 621880102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Décembre 2019
- PV CDS du 16 Décembre 2019
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A11 au respect des 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 48,80m

Dans cette attente, la Commission précise que cette installation n'est plus classée et ne permet l'organisation de compétition.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Artois.

- **TORTEQUESNE – STADE DANIEL DRUELLE – NNI 628250101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Décembre 2019
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,50m

Dans cette attente, la Commission précise que cette installation n'est plus classée et ne permet l'organisation de compétition.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Artois.

- **VERQUIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 628480102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Novembre 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **VIOLAINES – COMPLEXE SPORTIF HENRI DUMONT 2 « TERRAIN MARCEL DUBOIS » – NNI 628630102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **VIOLAINES – COMPLEXE SPORTIF HENRI DUMONT 4 – NNI 628630104**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 s jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 15 Janvier 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 1 – NNI 621330101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/06/2023.

La Commission prend connaissance de la transformation de la pelouse existante en système hybride sans changement de niveau (Niveau 5) et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 10 Janvier 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/01/2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé

- **LAVENTIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624910101**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Décembre 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 13/09/2024 (Article 5.2.4§4).

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 2 – NNI 620140302**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 26/09/2029.

La Commission prend connaissance des tests du 21 Novembre 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 19/09/2024 (Article 5.2.4§4).

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 1 – NNI 625700101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Prov jusqu'au 01/04/2020.

La Commission prend connaissance des tests du 25 Novembre 2019. La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/10/2024 (Article 5.2.4§4).

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **VIMY – SALLE SAINT EXUPERY – NNI 628619901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 06 Décembre 2017
- Plan d'évacuation

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 (dimension de l'aire de jeu 28x17 insuffisante pour un classement en Niveau Futsal 3) jusqu'au 15 Janvier 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Protection mousse sur les deux largeurs derrière les lignes de but (Les dégagements de sécurité sont inférieur à 1m)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LA COUTURE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622520101**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 06/11/2020 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 09/09/2016.

Eclairement moyen horizontal : 107 Lux

Facteur d'uniformité : 0,44

Rapport Emini/Emaxi : 0,22

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 13/12/2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOEUX LES MINES – STADE DU COSEC – NNI 626170201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 09/01/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 211 Lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **OIGNIES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 626370103**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/10/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 129 Lux

Facteur d'uniformité : 0,44

Rapport Emini/Emaxi : 0,21

Le relevé d'éclairement est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis $\geq 0,7$ & Emini/Emaxi : requis $\geq 0,4$).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 13/12/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **BOURECQ – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621620101**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations nous informant, après délibération du Conseil Municipal, que le Stade Municipal porte désormais le nom de « **STADE MUNICIPAL ROMUALD DARTUS** ».

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAMPAGNE LES GUINES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622030101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Septembre 2009
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 25 Octobre 2019 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **LICQUES – STADE DANIEL BLOUME – NNI 625060101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Août 2018
- Rapport de visite effectué le 25 Octobre 2019 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **MARQUISE – STADE LOUIS GUERLET 1 – NNI 625600101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 28 Octobre 2019 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **NEUFCHATEL - HARDELOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626040101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Février 2019
- Rapport de visite effectué le 29 Janvier 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **WIMEREUX – STADE VICTOR LEMOINE 1 – NNI 628930101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Juin 2019
- Rapport de visite effectué le 13 juin 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

La Commission recommande que la main courante soit refermée sur l'abris de touche des officiels.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **WIMILLE – STADE RENE PATOUX 1 – NNI 628940101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Décembre 2019
- Rapport de visite effectué le 21 Octobre 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

La Commission recommande que la main courante soit refermée sur les abris de touche joueurs et des officiels.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée en Niveau Travaux jusqu'au 30/06/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle (système hybride) et des documents transmis.

La Commission attire l'attention sur la nécessité de préciser :

- La conception du tunnel d'accès à l'aire de jeu
- Les différents flux et stationnements (publics, visiteurs, officiels, médias)
- Organisation de la sécurité (PC sécurité, vidéo, ...)

La Commission propose un avis favorable sur le projet de terrain en pelouse naturelle (système hybride)

La Commission propose un avis avec les réserves ci-dessus pour un niveau 2.

La Commission transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LUMBRES – PLAINE DE JEUX INTERCOMMUNALE 1 – NNI 625340301**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 30/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 04/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 209 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0,49

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 03/01/2022.

- **SAINT OMER – COMPLEXE SPORTIF CH. DE GAULLE – NNI 627650102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 24/10/2028 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 04/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 145 Lux

Facteur d'uniformité : 0.48

Rapport Emini/Emaxi : 0,22

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 10/12/2021.



3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• **BOUVIGNIES – STADE CHATEAU 1 – NNI 591050101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 1^{ER} Février 2019
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Respecter les tracés Foot A8 à 2.50m par rapport à la ligne de but et la ligne médiane

• **NOMAIN – STADE EDOUARD DUBOIS 1 – NNI 594350101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Mars 2013
- Plan de situation
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 (dimensions de l'aire de jeu 100x65 et les surfaces vestiaires sont insuffisantes pour un classement en niveau 5) jusqu'au 15 Janvier 2030.

• **PONT SUR SAMBRE – STADE H TROTIN 1 – NNI 594670201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 2 Avril 2019
- Plan masse

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 (dimensions de l'aire de jeu 105x66 sont insuffisantes pour un classement en niveau 5 : 105x68m) jusqu'au 15 Janvier 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

• **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2024.

La Commission prend connaissance des tests du 20 Août 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/09/2024 (Article 5.2.4§4).

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• FEIGNIES – SALLE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 592259901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Décembre 2019
- PV CDS du 29 Juillet 2015

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Janvier 2030 ;

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Enlever les espaliers derrière les buts ou mettre des protections ou matelas mousses sur une hauteur de 2 mètres le long du mur derrière la ligne de Buts où le dégagement est moins d'un mètre
- Tracer la zone officielle et la zone de remplacement

• VALENCIENNES – GYMNASE DU FORT MINIQUE 1 – NNI 596069905

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Janvier 2030. sous réserve :

- De la transmission d'un AOP avant le 31 Mars 2020 :
- De la mise en place de la table officielle à 1,50m de large.
- De réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

• VALENCIENNES – GYMNASE DU FORT MINIQUE 2 – NNI 596069906

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Janvier 2030 sous réserve :

- De la transmission d'un AOP avant le 31 Mars 2020 :
- De la mise en place de la table officielle à 1,50m de large.
- De réaliser, pour les compétitions, tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LILLE – STADE DU GRAND SEMINAIRE 1 – NNI 593500901**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05 Décembre 2019
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **LILLE – STADE JULIEN DARUI – NNI 593501501**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05 Décembre 2019
- Plan situation
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 09 Décembre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 26/11/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 13/09/2024 (Article 5.2.4§4).

- **MARQUILLIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593880101**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 09 Janvier 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. Elle propose de porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 67m

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

La Commission retourne le dossier à la CDTIS District Flandres.

- **MERIGNIES – STADE DU BOIS LAMBERT 2 – NNI 593980202**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **ROUBAIX – PARC DES SPORTS BRONDELOIRE – NNI 595120701**

Cette installation n'est plus classée depuis le 01 Septembre 2009.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Août 2011
- PV CDS du 11 Août 2011
- Plan situation
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 23 Octobre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 23 Avril 2020.

La Commission insiste sur la nécessité de transmettre un PV d'essais concernant le nouveau revêtement avant le 9 Mars 2020.

Sans ce document et passé cette date, l'installation sera mise en retrait de classement et aucune compétition ne pourra y être organisée.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FOURNES EN WEPPEs – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 592500101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 19 Décembre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS informant que les dégagements de sécurité des 2,50m sont bien respectés.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LINSELLES – SALLE VITAL COLLEIT – NNI 593529902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 10 Avril 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 09 Janvier 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Tracer la zone technique
- Mettre une protection sur les attaches des buts

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

- **LOOS – SALLE DES SPORTS GOMANNE – NNI 593609901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 15 Novembre 2016
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 03 Décembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Janvier 2030 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large avant le 31 Mars 2020.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0.90m le long de la ligne de touche (pilier).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 28/11/2029.

Eclairage moyen horizontal : 156 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 12/12/2021.

- **STEENVOORDE – STADE FOOT5 PALISSADE – NNI 595805501**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 02 Décembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce la conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 Palissade au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 240 Lux

CU : 0,87

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **DUNKERQUE – COMPLEXE SPORTIF LA LICORNE 2 – NNI 591830702**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2025 et l'éclairage n'est plus classé en Niveau EFoot A11 depuis le 15/03/2018.

Eclairage moyen horizontal : 104 Lux

Facteur d'uniformité : 0.35

Rapport Emini/Emaxi : 0,17

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La Commission ne peut prononcer le classement de l'éclairage en l'état et demande à ce qu'un relamping et/ou un nettoyage des projecteurs soient faits.

Dans cette attente, la Commission référence l'éclairage en E-entraînement.

Elle demande à la Collectivité de prendre contact avec la CDTIS Flandres pour un nouveau contrôle de l'éclairage une fois les travaux réalisés.

- **GRAVELINES – STADE DES HUTTES 1 – NNI 592730101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 14/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 426 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 1 – NNI 593430101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 09/10/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 25/03/2017.

Eclairage moyen horizontal : 445 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **WAMBRECHIES – STADE DEBISSCHOP 1 – NNI 596360201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 10/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 11/07/2019.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : 0,15

Rapport Emini/Emaxi : 0,07

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement EFoot A11 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La Commission ne peut prononcer le classement de l'éclairage en l'état et demande à ce qu'un relamping et/ou un nettoyage des projecteurs soient faits.

Dans cette attente, la Commission référence l'éclairage en E-entraînement.

Elle demande à la Collectivité de prendre contact avec la CDTIS Flandres pour un nouveau contrôle de l'éclairage une fois les travaux réalisés.

3.3 Changements de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM – NNI 590090201**

Cette installation est classée en Niveau 2 jusqu'au 27/06/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 13/04/2019.

Eclairage moyen horizontal : 1201 Lux

Facteur d'uniformité : 0,83

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BRETEUIL – STADE JACQUES DESCAMPS 2 – NNI 601040102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Décembre 2019

Les vestiaires joueurs et arbitre étant affectés à l'installation Stade Jacques Descamps 1 – NNI 601040101, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan Masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 13/01/2020 par Madame Joëlle LEMY - Membre de la CDTIS.

La Commission classe l'installation en FootA11 SYE Provisoire jusqu'au 29 Mai 2020.

La Commission donne un avis favorable pour la compétition dans l'attente du classement définitif de l'installation.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 29/11/2024 (Article 5.2.4§4).

- **GUISCARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 602910101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Décembre 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Janvier 2030 sous réserve de produire les documents suivants à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Plan des vestiaires

En l'absence de ces documents, cette installation sera déclassée en Niveau Foot A 11.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **GUISCARD – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 602910102**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **LA CROIX SAINT OUEN – STADE ALBERT CUIF 2 – NNI 603380102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **MAREUIL LA MOTTE – STADE MUNICIPAL – NNI 603790101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Décembre 2019
- Plan des vestiaires

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A11 :

- Respecter les 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 3 – NNI 604630103**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- o Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- o Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

- **SACY LE PETIT – STADE MUNICIPAL DE SACY LE PETIT – NNI 605630101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Janvier 2020
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 06/01/2020 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Janvier 2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 1 – NNI 600570201**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 23/12/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 09/12/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/09/2024 (Article 5.2.4§4).

1.3 Changements de niveau de classement

- **CHOISY AU BAC – STADE DU MAUBON 3 – NNI 601510203**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06 Mars 2025.

La Commission prend acte de l'affectation du vestiaire arbitre au Complexe Sportif du Maubon 2 (NNI 601510102) et classe en conséquence cette installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Janvier 2030.

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 1 – NNI 604630101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 03/01/2020 par Monsieur Philippe POULAIN & Madame Joëlle LEMY - Membres de la CRTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 03/09/2029.

Eclairage moyen horizontal : 272 Lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CHOISY AU BAC – COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

Cette installation n'a jamais été classée.

Eclairage moyen horizontal : 196 Lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,58

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 13/01/2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est référencée en Niveau 4 SYE jusqu'au 03/09/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Décembre 2019 et la **transmet à la CFTIS pour information et décision.**

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **PONT STE MAXENCE – SALLE TAINTURIER – NNI 605099901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance du courrier de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte nous informant qu'elle en est propriétaire et que le Comité Directeur a décidé de ne pas donner suite à la demande de classement de la Salle Tainturier à Pont Sainte Maxence.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de l'installation et rappelle que cette installation ne peut pas accueillir de compétitions.

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• CAYEUX SUR MER – STADE VICTOR SAMSON – NNI 801820101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan situation
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10 Décembre 2029.
La surface des vestiaires joueurs et arbitre sont insuffisantes pour classer en Niveau 5.

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

• VILLERS CAMPSART – STADE COMMUNAL – NNI 808000101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 en l'absence des documents suivants :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Mars 2020 :

- Redresser ou refixer les poteaux en béton de la main courante

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/03/2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 300 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 300 places assises en distinguant les places assises et debout

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**2.1 Classements initiaux****2.2 Confirmations de niveau de classement****2.3 Changements de niveau de classement****2.4 Avis préalables****2.5 Retraits de classement****3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**